



13 ET 14 MARS 2008

COLLOQUE DE LANCEMENT DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DU

DIALOGUE 2008 EN FRANCE

INTERCULTUREL

DIALOGUE INTERCULTUREL ET DIVERSITÉ CULTURELLE

UN DÉBAT RENOUVÉLÉ

À L'UNESCO



Intervention de Christophe BAY, Directeur de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté, ministère de l'Immigration; de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement.

Mme la directrice de l'UNESCO, Mme la représentante de la Commission Européenne, Mme la présidente du Haut Conseil à l'intégration, Mme la directrice de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Tout le monde - et c'est heureux - est aujourd'hui conscient de la forte actualité - et de l'avenir - des débats sur le "dialogue interculturel et la diversité culturelle", pour reprendre l'intitulé complet de ces deux journées de lancement de cette année européenne.

Tout le monde en est conscient, et il faut naturellement souhaiter d'emblée plein succès, tout au long de l'année, aux initiatives des nombreux acteurs, institutionnels et de la société civile, français et européens, qui ont vocation à s'approprier et à faire vivre une certaine idée du dialogue interculturel. Egalement, et c'est déjà le cas ce matin et depuis hier, pour que ce débat soit "renouvelé" - c'est aussi l'invitation de cette année européenne - et qu'il puisse éclairer d'une nouvelle lumière les actions publiques, d'aujourd'hui et de demain. Dans le but, naturellement, de renforcer tous les dialogues, et sans que soit occultée aucune préoccupation d'intérêt général.

On le voit bien, en France et ailleurs en Europe, la conception du dialogue interculturel peut revêtir plusieurs dimensions, et il faut saluer la mise en perspective historique de la présidente du Haut Conseil à l'intégration, mais elle tourne la plupart du temps, même si les mots employés ici ou là peuvent varier, autour de la recherche d'un point équilibre. Entre d'une part les dérives, que tout le monde semble désormais mieux percevoir, d'un multiculturalisme naïf et finalement, potentiellement porteur de repli et d'enferment communautaire, et d'autre part les schémas vains ou les injonctions d'un autre âge visant une uniformité culturelle ou une culture dominante qui n'existe pas, la recherche de l'équilibre prend la forme d'une question centrale, devenue enjeu de société :

- quel est l'équilibre à trouver, et sans doute à mieux trouver, entre deux termes souvent (à tort) opposés et qui doivent (en réalité) se conjuguer : équilibre entre une reconnaissance positive de la diversité culturelle (notamment des cultures d'origine des migrants) et la promotion, non moins positive, des valeurs communes des sociétés d'accueil, héritées d'une longue histoire ?

C'est autour de cet équilibre que les politiques publiques s'organisent et peuvent s'aménager. Même si les contours des réponses sont évolutifs, cette question est permanente. Et si elle est en grande partie encore devant nous, cette question n'est pas nouvelle et nos pays européens ont une longue expérience à faire valoir.

Grand et vieux pays d'immigration, comme la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a désormais la belle et noble mission de le rappeler au public, la France a depuis longtemps construit son identité nationale, au fil des siècles, aussi sur les apports des étrangers qui ont choisi notre pays pour s'y réfugier ou y construire une nouvelle vie, accomplir un nouveau départ.

Ces apports d'hier, cette richesse d'aujourd'hui, à l'évidence contribuent à renforcer notre pays, d'un point de vue à la fois culturel et social, économique et civique, nos sociétés étant par ailleurs le reflet d'une mondialisation heureusement en mouvement, qu'il s'agit aussi de maîtriser.

L'intérêt de cette année européenne sera donc d'explorer les dimensions, plurielles et complexes, de l'inter-culturalité et de mieux identifier les bonnes et nouvelles pratiques, par exemple dans les domaines clés de l'éducation ou de la communication qui, en France, permettent de faire des différences, non pas des divisions, voire des confrontations ou des chocs (sociaux, culturels, de civilisation...), mais au contraire d'en faire des additions et des atouts.

Pour cela, il sera d'ailleurs intéressant, dans une approche renouvelée, de mettre en évidence le rôle du dialogue interculturel dans l'approfondissement (le meilleur partage) de

la citoyenneté, cette citoyenneté vivante qui doit contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à un destin collectif, à la fois national et européen, commun et partagé.

Le "vivre ensemble", l'esprit et l'histoire de la République française l'ont toujours incarné. Avec des hauts et des bas, bien sûr, selon les périodes. "L'unité dans la diversité" est une devise qui fait corps avec le concept et la réalité de la nation française, qui s'est historiquement construite autour, grâce, et dans la diversité. Ne serait-ce que la diversité de ses territoires, de ses régions, en province, ou de l'Outre-Mer, et qui font aussi bien sûr la France de la diversité.

La diversité fait donc partie intégrante de l'identité de la France, comme de l'Europe.

Et aujourd'hui, si la nature ou l'ampleur des flux migratoires peuvent amener à poser des questions nouvelles sur le destin et les défis des sociétés démocratiques européennes - et dans ce cadre à poser de positives et constructives questions d'identité - il apparaît que l'impératif du "vivre ensemble" amènent à fixer trois objectifs complémentaires, et même inséparables pour les politiques publiques (que le gouvernement définit et que les ministères et les établissements publics mettent en œuvre) :

- l'objectif de cohésion sociale : faire en sorte que les mécanismes d'intégration (j'y reviendrai) l'emportent, rapidement et largement, sur les logiques ou risques d'exclusion (des individus et des territoires)
- l'objectif d'unité nationale : autour des valeurs phares, et principes socles, de la République française, qui ont fait l'histoire et la force de notre pays
- l'objectif de solidarité européenne et de coopération internationale : dans la mesure où, bien sûr, cette question du "vivre ensemble dans la diversité" est une question que les nations européennes auront à aborder ensemble, à partir de leurs propres expériences communes, avec leurs partenaires et, notamment, leurs voisins du bassin méditerranéen.

Quelques mots sur l'objectif de cohésion sociale des politiques publiques d'intégration, qui ne nous éloigne pas du sujet du "dialogue interculturel", bien au contraire.

Quelques instants en effet pour nous arrêter notamment sur le segment de mot - "inter" - de l'intitulé, qui nous renvoie à ce qui fait "lien", relation, entre différentes cultures d'origine.

Or, ce lien privilégié d'échange à trouver, c'est d'abord celui de la langue, premier élément culturel à mettre en partage, pour favoriser la compréhension mutuelle et, ainsi, réussir l'intégration.

Notons la récente création de la DAIC, Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté, née le 1^{er} janvier 2008, au sein du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-Développement. Et soulignons les efforts portés par l'Etat, nettement renforcés récemment autour du Contrat d'accueil et d'intégration en France, pour favoriser l'apprentissage de la langue française. Avec les formations civiques, l'accompagnement et le soutien social, avec aussi prochainement des bilans de compétences professionnelles pour les nouveaux arrivants, cet apprentissage est l'un des points "pivot" des politiques publiques d'accueil et d'intégration (mis en œuvre par l'ANAEM, agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations), qui permet aux nombreux nouveaux arrivants (135 000 résidents à titre permanent, en 2006) de mieux s'insérer, socialement, économiquement et culturellement.

Un effort conséquent est aussi accompli par l'Etat, la Direction que je dirige et les opérateurs (en complément de l'ANAEM, par l'ACSE, l'agence nationale pour la cohésion sociale), notamment pour les quartiers ou les publics les plus fragiles. En particulier pour lutter contre les pratiques inégalitaires, discriminatoires, dont peuvent être victimes les personnes, du fait par exemple de leurs origines ou de leur sexe: dans ces efforts, l'accent est mis, par l'Etat, sur la prévention des discriminations, les efforts pédagogiques de promotion de la diversité, notamment par les aides aux associations, aux entreprises engagées en ce domaine, aux actions de soutien aux femmes immigrées ou issues de l'immigration qui, au nom parfois de "traditions culturelles", inacceptables dans un Etat de droit, peuvent subir des contraintes et même des violences (mariages forcés, mutilations sexuelles, polygamie...)

Il importe de préciser - s'il en était besoin - que notre droit positif s'applique à tous et partout sur le territoire, et que la diversité culturelle ne saurait être le prétexte d'un relativisme des valeurs, encore moins d'un relativisme juridique, et qu'il ne peut y avoir d'exception à la règle, qui est celle de l'égalité devant la loi.

Comme a pu le dire, hier Driss El Yazami, le directeur de l'association *Génériques*, il faut à la fois appréhender pleinement la réalité de la question sociale et des discriminations mais, naturellement, veiller à ne pas réduire l'individu à son appartenance "d'origine", ethnique ou religieuse, ce qui serait une forme d'assignation. Cela nous amène au rôle de chaque individu, à la place de chaque citoyen, "sans distinction de race ou de religion" comme le mentionne la Constitution, qui précise que notre République est "démocratique et laïque". Le précieux héritage de la laïcité, respectueux des libertés de croyance, de conscience et d'opinion naturellement - respectueux et même garant du respect mutuel de ces libertés - cet héritage nous offre pour l'avenir un bien à préserver : ce bien est qu'aucun particularisme ne peut nier, encore moins dominer, la loi commune définie dans l'espace démocratique.

Ces observations en appelleraient bien sûr beaucoup d'autres, bien sûr, tant les actions interministérielles menées et à développer sont nombreuses, en association avec les acteurs de la société civile, par exemple dans les domaines de l'éducation, de l'entreprise et de l'emploi , de la culture et de la Ville, où la diversité culturelle et artistique notamment est aussi un enjeu de cohésion sociale, sur le plan local.

Mais le champ de cette année européenne est très large et ouvert, et il faut laisser l'expression suivre son libre cours, tout au long de ces journées d'ouverture, et ensuite bien sûr...

Terminons par un message de confiance, en l'avenir, en la capacité de la France et de l'Europe tout entière à appréhender les défis de la mondialisation en favorisant le dialogue entre les cultures..

L'Europe s'est construite, malgré les fracas de l'histoire, sur des cultures très diverses, parfois opposées, et même tragiquement en conflit. Il a fallu des épreuves et du temps pour surmonter les défiances, mais l'espace démocratique européen, et même s'il faut toujours être vigilant, semble heureusement prémuni pour faire de sa diversité culturelle un élément fondateur de son identité, et de son avenir.

Alors que la France, à partir du 1^{er} juillet prochain, va présider l'Union Européenne, cet élément fondateur peut être favorablement mis en relation avec l'entité du bassin

méditerranéen, à la fois lieu d'échange (économique, culturel bien sûr) et enjeu de Co-développement entre les deux rives de ce bassin de civilisations, et le ministère de l'Immigration, qui est aussi celui du Co-développement, y est naturellement attentif. L'adoption du projet d'Union pour la Méditerranée, voulu par le Président de la République et finalement approuvé à l'unanimité par les 27 Etats membres de l'Union, est un signe encourageant, car il ouvre la voie à de nouvelles décisions positives.

Comme l'Europe, composée de ses histoires nationales entrées parfois en conflit, a su constituer un espace de coopération, d'union et de paix durable, de la même manière, l'espace commun de la Méditerranée, évidemment le premier concerné par l'enjeu des migrations et de l'interculturalité, doit pouvoir, à l'avenir, comme l'a souligné à plusieurs reprises le Président de la République, faire valoir ce qui rapproche sur ce qui différencie et, bien sûr, sur ce qui divise.

Notre réflexion dans le domaine de la diversité culturelle ne doit pas, bien entendu, se limiter aux deux rives de la Méditerranée, à un moment où le monde indo-asiatique connaît une émergence sans précédent.

Souhaitons ainsi, sur cette perspective d'avenir où la France a sans doute un rôle particulier à jouer - celui que peut lui assigner aussi à la fois la géographie et l'histoire - souhaitons donc, avec confiance, que les débats renouvelés de cette "année européenne du dialogue interculturel" trouvent leur pleine dimension. Et leur pleine utilité, notamment par le fourmillement de propositions nouvelles qu'elle pourra occasionner.

Avec mes remerciements pour votre attention, sachez en tout cas que la Direction que je dirige sera à la fois présente, et à l'écoute, pour apprécier et soutenir, à l'occasion de la présidence française de l'Union, les meilleures idées d'actions que la France se doit de faire valoir en ce domaine devenu de première importance.

Plein succès à vos travaux !